

La châtaigne d'eau sous surveillance à proximité du lac Saint-Pierre

Saint-Albert, 22 mai 2025 – L'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) participe à la lutte contre la châtaigne d'eau, une plante aquatique envahissante dont la présence a été détectée dans le lac Saint-Pierre en 2023. Après de premières activités de détection en 2024, l'organisme poursuivra la surveillance cet été.

La châtaigne d'eau présente dans la rivière Nicolet?

À l'été 2024, l'équipe de COPERNIC a mené des activités de détection dans les tributaires du lac situé dans sa zone de gestion, c'est-à-dire dans les secteurs de Nicolet et de Baie-du-Febvre, près de l'île Moras et à l'embouchure de la rivière Nicolet.

Lors de la campagne de détection - réalisée en embarcation nautique et à vol de drone- aucune colonie de châtaigne d'eau n'a été identifiée. COPERNIC appelle toutefois à la vigilance, car cette plante aquatique envahissante est présente dans plusieurs grandes rivières du sud-ouest de la province. « Il y a un risque que des plants isolés soient transportés vers le lac Saint-Pierre et ses tributaires via le courant, ce qui rendrait la biodiversité de la rivière Nicolet vulnérable. » explique Carole-Anne Dumaine, coordonnatrice de projets à COPERNIC. Une autre campagne de détection est prévue cette saison afin de suivre l'évolution de la situation.

Protéger la biodiversité du lac Saint-Pierre et des rivières qui y affluent

Ainsi, la mobilisation de COPERNIC face à la châtaigne d'eau complète les efforts déployés par les autres organismes de bassins versants tributaires du lac ainsi que le Comité ZIP du Lac Saint-Pierre lui-même.

Les actions de détection et d'arrachage jouent un rôle clé pour limiter les risques de propagation de la châtaigne d'eau et protéger nos écosystèmes des nuisances causées par cette plante. « Un suivi est prévu cet été afin de vérifier que la châtaigne d'eau est toujours absente dans nos secteurs de surveillance. » affirme Marie-Claire Gironne, directrice des opérations à COPERNIC. Si la châtaigne d'eau venait à être détectée, COPERNIC devrait mettre en place des actions de lutte pour limiter sa propagation.

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À propos de la châtaigne d'eau

Originnaire d'Eurasie, la châtaigne d'eau (*Trapa natans*) prolifère rapidement et peut former de vastes tapis flottants denses, laissant peu d'espace aux plantes indigènes. Par son caractère envahissant, la châtaigne d'eau nuit à la biodiversité et au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. De plus, les colonies denses de châtaignes d'eau peuvent entraver la pratique d'activités telles que la navigation et la pêche.



Feuilles flottantes (à gauche) et tige avec feuilles submergées (à droite) de châtaigne d'eau.

Source : MELCCFP



Tapis flottants denses formés par la châtaigne d'eau.

Source : MELCCFP

Afin d'éviter la propagation de cette espèce, il est recommandé à tout utilisateur de plan d'eau ou de rivière de suivre les bonnes pratiques de nettoyage d'embarcation et d'équipements nautiques, soit l'inspection, le vidage, le lavage et le séchage de tout embarcation et équipement avant les déplacements entre des plans d'eau (ou rivières).

Par ailleurs, il est encore possible de se procurer des plants de châtaigne d'eau à des fins horticoles : il est fortement recommandé d'éviter cette pratique afin de réduire le nombre de propagations involontaires.

Si vous apercevez une châtaigne d'eau ou une autre espèce exotique envahissante :

1. Notez son emplacement exact, idéalement à l'aide de coordonnées GPS et prenez-
là en photo
2. **Avisez COPERNIC de votre observation au courriel copernic@copernicinfo.gc.ca**¹
3. Vous pouvez également signaler votre observation sur le site [SENTINELLE](#) du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

À propos de COPERNIC

COPERNIC est un organisme à but non lucratif qui travaille pour protéger et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans la région des bassins versants de la rivière

¹ Pour une observation ailleurs au Québec, trouvez votre organisme de bassin versant et ses coordonnées en fonction de la municipalité où vous vous trouvez au <https://robvq.gc.ca/recherchez-un-obv/> .

Nicolet. Il veille aussi à la préservation de l'eau comme ressource essentielle. Pour cela, l'organisme adopte une gestion globale de l'eau en fonction des zones de bassin versant et met en place un Plan Directeur de l'Eau (PDE). COPERNIC aide les utilisateurs et les acteurs locaux à passer à l'action pour protéger l'eau, en encourageant la coopération et en valorisant l'eau comme un bien commun à préserver.

- 30 -

Pour plus d'informations

Marie-Claire Gironne, directrice aux opérations

marieclaire.gironne@copernicinfo.qc.ca

Carole-Anne Dumaine, coordonnatrice de projets

Carole-Anne.dumaine@copernicinfo.qc.ca

Vidéo du MELCCFP au sujet de la châtaigne d'eau :

<https://www.facebook.com/EnvironnementQc/videos/877291856682167/>



Vue drone des herbiers à l'embouchure de la rivière Nicolet et du lac Saint Pierre
Source : COPERNIC